

prolifération en énonçant les grands principes dont il s'inspirera. Les deux séances qu'a tenues le Comité entre les mois de janvier et d'août 1966 n'ont accusé aucun progrès sensible, bien qu'on ait clarifié certaines questions. Même après les modifications apportées par les États-Unis à leur traité, il n'en demeure pas moins que des différences persistent entre la position des Américains et celle des Russes touchant la facture générale du traité. La vingt et unième session de l'Assemblée générale étudie attentivement cette question et cherche à en arriver à un accord sur la résolution.

Suspension des essais nucléaires

En 1965, l'Assemblée adoptait la Résolution 2032, portant instamment sur la suspension des essais d'armes nucléaires, faisait appel à tous les pays pour qu'ils respectent l'esprit et les dispositions du traité de 1961 interdisant partiellement les essais d'armes nucléaires et priait le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement de poursuivre d'urgence ses travaux sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. L'efficacité du travail du Comité a cependant été gênée par le désaccord entre l'Est et l'Ouest relativement à la nécessité d'une vérification par l'inspection sur place. On a proposé diverses modalités d'inspection pour éliminer ou réduire les foyers de désaccord, mais il ne s'est pas trouvé encore de solution satisfaisante au problème que soulève la vérification.

Comme autre voie pouvant acheminer vers un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la vingt et unième session étudiera probablement très attentivement la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Ce point de vue a reçu l'appui complet des pays non alignés qui cherchent à engager plus directement les puissances nucléaires dans le cadre des mesures de contrôle des armements.

Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires

Une résolution introduite par l'Éthiopie et adoptée par l'Assemblée lors de sa dix-huitième session priait le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement d'étudier d'urgence la question de convoquer une conférence en vue de la signature d'une convention prohibant l'utilisation des armes nucléaires. Le Comité a subséquemment fait rapport que la question avait été examinée mais sans résultat. La délégation éthiopienne a poursuivi le débat lors de la vingtième session, sans qu'il y ait eu présentation de résolution.

La proposition de l'Éthiopie pourra être examinée lors de la reprise des travaux de la présente session de l'Assemblée, cependant, vu l'apathie qui a marqué les réponses à ce sujet dans le passé, il se peut que les pays qui s'intéressent à la proposition cherchent un autre moyen de lui faire gagner du terrain. Un regard en arrière nous fera constater que l'Union soviétique a appuyé l'illégalité comme déclaration provisoire de contrôle des armes nucléaires. A l'instar des autres pays occidentaux, le Canada s'y est opposé, conscient que le seul moyen efficace de prévenir l'utilisation des armes nucléaires consiste à mettre au point